



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Coulée Verte - acquisition d'un terrain en bord de Sèvre - Propriété
DRUCY - 38 rue de Ribray**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200089

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Coulée Verte - acquisition d'un terrain en bord de Sèvre -
Propriété DRUCY - 38 rue de Ribray**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du Droit de préemption, la Ville de NIORT a été informée de la vente de la propriété sise 38 rue de Ribray, cadastrée section BH n°845p appartenant aux consorts CHARBONNEL pour laquelle M. et Mme DRUCY se sont portés acquéreurs.

Or, la partie basse de cette propriété bordant la Sèvre est concernée par un Emplacement Réserve figurant au Plan d'Occupation des Sols pour la réalisation du projet de la Coulée Verte. La Ville de NIORT entend se rendre propriétaire d'une bande de terrain de 6 m de large environ pour faire aboutir ce projet. Un accord est intervenu dans ce sens avec M. et Mme DRUCY, sur la base de 25.000 F (conforme à l'avis des Domaines), la superficie exacte étant déterminée ultérieurement par géomètre. M. et Mme DRUCY auront la jouissance de cette bande de terrain jusqu'à la décision de la Collectivité d'y réaliser les travaux de la Coulée Verte.

Lors de l'aménagement de cette dernière, la Ville de NIORT édifiera une clôture avec installation d'un portillon dont les caractéristiques seront déterminées au moment des travaux. Monsieur et Madame DRUCY conserveront ainsi la possibilité de rejoindre la Sèvre par l'arrière de leur propriété.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître PITRE, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition, tels que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de NIORT ; la dépense sera imputée sur la fontion 908 - 2841 - 2111 du Budget

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)